

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
15 DECEMBRE 2025

Nombre de Conseillers : 18 L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil Municipal
Présents : 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du
Votants : 17 Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROTY, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Benoît COVILLE (donne pouvoir à Alain PARIOLEAU), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER).

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2025-44 : CORRECTION D'UNE ERREUR D'IMPUTATION COMPTABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu les anomalies comptables repérées par la trésorerie et nos services ;

Considérant qu'il y a une erreur sur l'objet de la facture ;

Considérant qu'il convient de réimputer cette dépense en investissement au vu de la nature réelle de celles-ci, dans la mesure où il s'agit de **reprofilage des fossés** et non d'un simple curage, mandat 1123/183 :

Objets :	CURAGE DE FOSSE	Pièces :	Facture N° 00001299 du 04/05/2024 reçue le 08/05/2024		
- Imputations comptables		☐ Avec TVA			
Article	Désignation article	Opération	SERVICES	Total	N° Eng.
615231	Voiries		Défaut	14932,80	

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE UNIQUE :** BASCULER le mandat 1123/183 pour un montant de 14 932,80 € en investissement sur l'opération « 105 Voiries ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 15 décembre 2025

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ